CPRPPST

Orange Safety : Un nouvel outil de prévention, mais à quel prix pour les préventeurs ?

CPRPPST du lundi 2 novembre 2026 – Article rédigé par les membres CFE-CGC Orange

Orange Safety : Un nouvel outil de prévention, mais à quel prix pour les préventeurs ?

Déployée progressivement depuis fin 2025, l'application Orange Safety ambitionne de moderniser et d'harmoniser la gestion de la prévention des risques professionnels. Si les objectifs affichés sont intéressants, la CFE-CGC Orange alerte sur la charge de travail des préventeurs, les retards liés aux réorganisations et les conditions d'information des représentants du personnel.

Un outil unique pour piloter la prévention

Lors de la CPRPPST du 2 novembre 2026, la Direction a présenté un nouveau bilan du déploiement d'Orange Safety, une application destinée à centraliser les principaux processus de prévention des risques professionnels.

Évaluation des risques, documents uniques d'évaluation des risques professionnels (DUERP), programmes annuels de prévention (PAPRIPACT), suivi des accidents du travail, audits, conformité réglementaire ou encore plans d'action : L'ambition est de rassembler toutes ces activités au sein d'un outil commun.

Au 7 octobre 2026, la Direction annonçait 161 préventeurs formés, 829 évaluations des risques enregistrées, près de 1 500 exigences réglementaires évaluées et plus de 800 actions suivies.

La CFE-CGC Orange partage les objectifs de simplification, d'harmonisation et d'amélioration de la traçabilité. Encore faut-il que cette transformation constitue un véritable progrès pour la prévention et pour celles et ceux qui la font vivre au quotidien.

Préventeurs : Une charge de travail qui reste à évaluer

C'est notre principale préoccupation depuis les premières présentations du projet.

Car déployer Orange Safety ne consiste pas simplement à apprendre à utiliser un nouveau logiciel. Il faut également reprendre et fiabiliser les données existantes, intégrer de nouvelles méthodes d'évaluation, harmoniser les pratiques et reconstruire progressivement les documents de prévention.

Autant d'activités qui viennent s'ajouter aux missions habituelles des préventeurs, déjà fortement sollicités.

Interrogée par la CFE-CGC Orange, **la Direction a reconnu ne disposer d'aucune évaluation quantitative de cette charge de travail supplémentaire**, tout en considérant que le projet se déroulait normalement.

Une réponse qui ne peut nous satisfaire, d'autant que des difficultés de recrutement persistent. Une dizaine de préventeurs sont actuellement employés en CDD, essentiellement pour remplacer des absences de longue durée.

CPRPPST

Orange Safety : Un nouvel outil de prévention, mais à quel prix pour les préventeurs ?

CPRPPST du lundi 2 novembre 2026 – Article rédigé par les membres CFE-CGC Orange

Une nouvelle étude d'impact humain au travail doit être finalisée au premier trimestre 2027. La CFE-CGC Orange demande qu'elle permette enfin de mesurer précisément les conséquences du projet sur la charge de travail, les moyens disponibles et les missions de terrain.

Digitaliser la prévention ne doit pas se traduire par une surcharge administrative au détriment du temps consacré aux salariés et à leurs conditions de travail.

Des réorganisations qui compliquent le déploiement

Autre difficulté soulevée en commission : **Les délais de production des nouveaux DUERP**.

Dans certains périmètres, notamment celui évoqué lors de la CSSCT DOR/DORN, leur disponibilité n'est pas annoncée avant courant, voire fin 2027.

La Direction explique que si la plupart des entités ont engagé leur bascule vers Orange Safety, certaines restent confrontées aux conséquences des réorganisations successives, particulièrement dans le cadre du projet Regain.

C'est notamment le cas de la DTOF, dont le déploiement est retardé par les évolutions des organisations et des périmètres de responsabilité des CSE.

En attendant, les anciens DUERP au format Excel devront continuer à être actualisés parallèlement aux travaux réalisés dans Orange Safety.

Une situation qui soulève une question simple : **Comment éviter que cette période de transition ne se traduise par une double charge de travail pour les préventeurs ?**

La CFE-CGC Orange restera attentive aux moyens mis à disposition des équipes concernées et aux conséquences de ces retards sur l'actualisation des évaluations des risques.

Les élus doivent pouvoir accéder à l'information sans attendre !

La mise en place d'Orange Safety s'accompagne également d'une harmonisation des trames des DUERP et des méthodes de calcul et d'évaluation des risques.

Pour la CFE-CGC Orange, il est indispensable que les élus des CSE et les membres des commissions santé, sécurité et conditions de travail (CSSCT) puissent prendre connaissance de ces évolutions **sans attendre la publication définitive des nouveaux DUERP**.

Nous avons donc demandé la communication de la trame harmonisée et des règles méthodologiques associées.

La Direction a indiqué qu'un rappel serait effectué auprès des préventeurs pour faciliter cette transmission. Elle a également précisé que des ateliers de présentation avaient déjà été organisés dans certains périmètres.

En revanche, aucun accès direct à Orange Safety n'est prévu pour les représentants du personnel. Ces derniers devront solliciter les préventeurs pour obtenir les informations et extractions nécessaires.

Orange Safety : Un nouvel outil de prévention, mais à quel prix pour les préventeurs ?

CPRPPST du lundi 2 novembre 2026 – Article rédigé par les membres CFE-CGC Orange

Cette organisation risque non seulement de compliquer le travail des élus, mais également de solliciter davantage des préventeurs dont la charge de travail constitue déjà un sujet de préoccupation.

Pour la CFE-CGC Orange, l'harmonisation des outils ne doit jamais se faire au détriment de la transparence, de la prise en compte des réalités locales et du dialogue social.

Un outil au service de la prévention, pas l'inverse !

Orange Safety peut constituer une avancée pour la gestion des risques professionnels. Mais le succès d'un tel projet ne se mesure pas uniquement au nombre d'utilisateurs formés, de données enregistrées ou d'actions tracées.

Il doit aussi s'apprécier à travers la qualité des évaluations réalisées, les moyens accordés aux préventeurs et la capacité des représentants du personnel à exercer pleinement leurs missions.

La CFE-CGC Orange continuera donc de porter trois exigences :

- **Des moyens humains adaptés**, avec une véritable évaluation de la charge de travail des préventeurs.
- **Un calendrier réaliste**, tenant compte des réorganisations et des contraintes opérationnelles des entités.
- **Une information complète et anticipée des élus**, notamment sur la méthodologie des nouveaux DUERP.

Car la prévention ne se résume pas à une nouvelle application informatique : Elle repose avant tout sur des professionnels disposant du temps, des moyens et des conditions nécessaires pour agir efficacement sur le terrain.